

Bonjour Mesdames, Messieurs,

Questions à CIS au 28 mai 2026

- Réponses aux questions du WhatsApp organisée par Mme MEULERET. Les questions étant nombreuses, les réponses lors de l'AG vont être interminables ! **Nous vous proposons que vous fassiez une réponse écrite de CIS dans la convocation** permettant une mise en œuvre de l'AG satisfaisante, et nous évoquerons en AG les interrogations qui persistent.

C'est ce que nous avons prévu, je suis en train de préparer les réponses à ce courrier.

- Electricité : sur les index, aucun ne représente les communs c'est-à-dire les candélabres sur la copropriété (problème déjà soulevé par certains copropriétaires, il y a plusieurs années) maintenant le problème se fait criant puisque ce surplus est payé par les 111 logements et non les 314 : M. Maître avait parlé d'une remise aux normes de l'électricité sur la copropriété il est nécessaire que ce sujet avance afin qu'une solution soit présentée en AG ?

La mise aux normes doit être étudiée dans le cadre de la reconstruction.

- Nous vous rappelons que nous attendons la mise en place du compteur d'eau pour les bungalows de chantier afin que A, B, C1 ne paient pas cette charge en 2026. **Il y a urgence.**

VARIANCE a indiqué l'avoir fait, M. MAITRE doit aller vérifier sur site.

- Les ménages étaient en charges générales, or le bâtiment C n'a pas de ménage dans les coursives seulement pour l'entrée de C alors que les autres bâtiments ont leur couloir nettoyé. De plus, le bâtiment des garages paie également ces charges de ménage et n'obtient aucun service. **Il y a une iniquité dans cette situation.**

Suite au sinistre, ces charges de ménage vont devenir charges générales des non sinistrés. A la prochaine AG, nous devons choisir un nouvel intervenant pour le nettoyage. Cependant les devis proposés sont difficiles à comparer, ils ne se présentent pas tous sur la même forme, certains sont sur tous les bâtiments, d'autres seulement sur A, B, C1, parfois les prix diffèrent suivant le bâtiment :

SARL SALPINETTE propose un nettoyage conforme au cahier des charges, mais nous ne connaissons pas le tarif pour C1, c'est 320 € HT par bâtiment/mois, c'est-à-dire 384 € par bâtiment/mois. (Pour 1, 2 ou 3 passages suivant les périodes définies par le cahier des charges)

Société paillots Propreté propose également un nettoyage conforme au cahier des charges pour 1, 2 ou 3 passages, avec des tarifs différents suivant les bâtiments : A 292,05 € HT/ mois, c'est à dire 350,45€/mois.

B 366,43€ HT/ mois, c'est-à-dire 439,72€/mois.

Qu'est qui peut engendrer cette différence ? comme c'est la même chose pour le bâtiment E, nous pouvons penser que c'est l'ascenseur ? Pour rappel les tantièmes de A :14313 sont plus importants que les tantièmes de B :12586

Cette société propose le nettoyage mensuel des sanitaires de la piscine, une erreur a dû se glisser.

Pour SAMINET, c'est un devis global qui actuellement ne peut satisfaire à la demande puisque les devis par bâtiment ne sont pas définis, nous donnant aucun moyen de comparaison.

Pour Mr MARASCO, il est à 1000 € par mois pour un passage pour A, B, C1, donc déjà plus cher que les deux premiers.

Il est donc difficile de comparer les tarifs de ces devis sans information complémentaire.

Pourriez-vous affiner cette demande pour un cahier des charges comprenant A, B, C1 et un coup de balai par mois dans les garages ?

La proposition pour les bâtiments sinistrés sera à affiner après la reconstruction, je leur ai demandé une idée de tarif à partir des plans afin que vous puissiez vous positionner avec un prestataire pour du long terme.

Aujourd'hui il s'agit de se positionner pour A-B-C1.

Concernant les sanitaires de la piscine, pouvez-vous me préciser où vous voyez qu'il propose un nettoyage mensuel sur le devis PAILLOT PROPRETE, car de mon côté je vois bien que c'est quotidien ?

Concernant votre remarque au sujet du devis global proposé, nous demandons à ALPINETT une version "sinistre A-B-C1" et une version "après sinistre" conformément à ce que je leur avais demandé sur site par ailleurs ;

Nous faisons ajouter un balayage mensuel dans le garage.

- Assurance de la copropriété, nous savons depuis un an que AREAS ne veut plus nous assurer, nous vous demandons de solliciter votre courtier GBC Montagne afin qu'il puisse faire **une proposition de choix d'assurance à l'assemblée générale 2026**, (afin d'éviter les ratifications du conseil syndical en 2027 et ne pas donner à l'AG son rôle de décideur).

La seule proposition obtenue par GBC vous a déjà été transmise.

- Nous vous prions également de faire un appel à candidature pour le nouveau conseil syndical des Glières pour l'année 2026 à 2028.

C'est fait.

Nous vous remercions des réponses et de l'attention obtenues lors de nos multiples échanges. Nous vous rappelons que nous restons à votre disposition, dans cette situation particulière suite au sinistre.

Bien cordialement

Le conseil syndical des Glières